



Communiqué radio et télévisé relatif aux nouvelles mesures sanitaires sur les tests de la COVID-19 chez les voyageurs à l'arrivée et au départ de Cotonou

Le Gouvernement du Bénin porte à l'attention des voyageurs, des acteurs du secteur du transport et de la population qu'un test PCR datant de **moins de 72 heures** est dorénavant exigé à tout voyageur à l'arrivée à Cotonou.

De même, la présentation d'un test PCR datant de moins de **cinq (5) jours** est exigée à tout voyageur au départ de Cotonou tout en tenant compte des exigences des pays de destination.

Les équipes de police et de santé au sol procéderont à la vérification systématique des résultats des tests PCR des voyageurs.

Le Directeur national de la Santé publique, le Directeur général de l'Agence nationale des Soins de Santé primaires et les responsables des différentes compagnies de voyage sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la mise en œuvre effective des présentes dispositions à compter du **lundi 17 janvier 2022**.

Fait à Cotonou, le 14 JAN 2022



Benjamin I. B. HOUNKPATIN

Ministre de la Santé